



Revue de Presse

■
Communes &
Communautés de communes de l'Oise

2006

[Retour](#)

La Ruraloise ne veut pas être « mangée » par Creil

DANS QUEL PAYS s'intégrera la communauté de communes de la Ruraloise* ? Difficile de trancher pour l'heure. Le sujet a été abordé lors de la dernière réunion communautaire. Jean-Jacques Dumortier, maire de Boran-sur-Oise, a essayé d'en savoir plus sur les intentions des autres com-

munes. Voici quelques semaines, dans la crainte d'être « aspirées » dans le Pays creillois voisin, les communes de Mello et de Boran se sont déjà retirées du GEP des Vallées brethoises, embryon du Pays creillois. « Sortir du GEP empêchera que nous soyons absorbés par la CAC creilloise qui n'est pas notre bassin

de vie, argumente Jean-Jacques Dumortier. Nous n'avons pas les mêmes aspirations. Mes jeunes vont au collège de Gouvieux ou au lycée de Chantilly, les gens prennent le train à Chantilly ou Orly-la-Ville, nous sommes dans le parc naturel régional. Notre créneau, c'est l'environnement et le tourisme, pas l'habi-

tat comme dans la CAC, » Mais où aller ? « Nous sommes dans l'incertitude, admet Jacques Pinsson, président de la Ruraloise et maire de Villers-sous-Saint-Leu. Chaque commune délibérera. On ne peut rien nous imposer, nous ne sommes pas des bœuf-oui-oui. J'ai dit à Jean-Pierre Bosino (NDLR : président du GEP) de nous laisser le temps de la réflexion. Ils nous ont quand même traités de nanars... »

Le maire de Précy-sur-Oise, René Riva, ne veut pas non plus du Pays creillois. « Nous avons délibéré au conseil municipal pour ne pas y aller », insiste-t-il.

« Vous m'avez mandaté pour faire la tournée des popotes et je l'ai faite, annonce Jacques Pinsson. J'ai ainsi rencontré Eric Woerth (NDLR : député-maire de Chantilly). Et il ne voit pas d'un mauvais œil que l'on se rattache au Pays Chantilly-Senlis. » Alors, Creil ou Senlis ? Il faudra donner une réponse dans les prochaines semaines.

* La Ruraloise regroupe les communes de Blaincourt-lès-Précy, Boran-sur-Oise, Cires-lès-Mello, Mello, Précy-sur-Oise et Villers-sous-Saint-Leu.

François Nouy



PRÉCY-SUR-OISE. Les élus s'interrogent pour savoir à quelle communauté de communes adhérer. De gauche à droite, René Riva, Jacques Pinsson et André Lasbleis. (L.P.F.N.)

Au bord de l'explosion

POLITIQUE. Rien ne va plus au sein de la communauté de communes du Pays de Valois. L'une des plus grosses structures intercommunales de l'Oise est menacée de l'intérieur. Le canton de Crépy-en-Valois veut plus de pouvoir.

LES JOURS de la communauté de communes du Pays de Valois (CCPV) sont-ils comptés ? A en croire les récentes déclarations de Pierre Pradlaude, le maire de Crépy-en-Valois, la réponse ne fait aucun doute. Le Pays de Valois est voué à disparaître. Tout du moins dans sa configuration actuelle.

« Notre commune représente près d'un tiers des habitants de cette structure, explique Pierre Pradlaude. Mais nos délégués représentent moins de 8 % de l'ensemble des élus appelés à siéger lors des réunions de cette structure. Ce n'est pas juste. D'autant plus que nous contribuons largement — plus de 40 % — au financement du budget de la communauté de communes. Après les prochaines élections municipales, dans deux ans, il faudra modifier en profondeur les statuts de cette structure. Sinon, Crépy se retirera du Pays de Valois. » Dans l'hypothèse d'une scission, ils sembleraient plusieurs à suivre Pierre Pradlaude. Hubert Briatte, maire de Morienval et président de l'amicale des maires et adjoints du canton de Crépy en est persuadé (lire ci-dessous).

La position de la plus « grosse » commune du Valois semble légitime. « Une redistribution des cartes paraît en effet nécessaire, reconnaît du reste Philippe Dupille, le maire de Nanteuil-le-Haudouin. Mais les déclarations de Pierre Pradlaude me surprennent. D'autant plus qu'elles émanent de l'un des vice-présidents de la communauté de communes... Jusqu'à présent, nous avons toujours

travaillé en harmonie. Et je n'ai jamais senti de désaccords lorsque nous avons collaboré sur de grands projets comme, par exemple, la construction d'une piscine. Je ne

partage pas l'avis de ceux qui trouvent surdimensionnée cette structure. Le Valois, ça veut quand même dire quelque chose ! Et puis, actuellement, on va essentiellement vers

des rapprochements de communes, pas vers des scissions. Couper le Pays de Valois en deux serait à mes yeux une grave erreur. Et ça n'irait pas dans le sens de l'histoire... »

Philippe Drillet, le président de la CCPV, est sensiblement du même avis. « Une scission irait à contre-courant de tout ce qui se fait actuellement, note-t-il. Et je ne suis pas certain que le préfet apprécie un éclatement. Je reconnais que notre territoire est très étendu. Mais est-ce un handicap ? Je suis franchement surpris des déclarations de Pierre Pradlaude et d'Hubert Briatte. Mais elles n'empêcheront pas la CCPV de suivre son petit bonhomme de chemin... » **FREDERIC NORMAND**

Le Pays de Valois compte 62 communes. Son territoire est très étendu. Pour se rendre de Morienval à Mareuil-sur-Ourcq, il faut compter plus d'une heure.

Pays de Valois



REPERES

- **Création :** 1^{er} janvier 1997.
- **Nombre de communes adhérentes :** 62.
- **Nombre d'habitants :** 51 200.
- **Budget 2005 :** 13 590 000 €.
- **Personnel intercommunal :** 60.
- **Compétences :** la CCPV intervient notamment dans la gestion des équipements sportifs, le patrimoine, la vie culturelle et associative, l'action sociale, l'enseignement musical ou encore la collecte des ordures ménagères.

« Nous voulons garder notre identité »

HUBERT BRIATTE, maire de Morienval



MORIENVAL, LA SEMAINE DERNIERE. Hubert Briatte, le maire, veut pouvoir diriger son village comme bon lui semble. (C.P.F./A.D.)

« **L**A COMPOSITION actuelle de la communauté de communes du Pays de Valois (CCPV) manque de cohérence », estime Hubert Briatte.

Le maire de Morienval, qui préside par ailleurs l'amicale des maires et adjoints du canton de Crépy-en-Valois, fait partie de ceux qui trouvent surdimensionnée l'actuelle CCPV.

« Lorsque je discute avec les élus du canton, le sujet revient souvent sur le tapis, confie-t-il. Nous ne nous

retrouvons plus dans cette structure. Entre Morienval et Mareuil-sur-Ourcq, il y a plus d'une heure de route. Ce qui fait quand même beaucoup. Peut-on dès lors parler de projets communs ? Si l'on construit un gymnase à Morienval, les habitants de Mareuil-sur-Ourcq pourront-ils en profiter ? De plus, le siège social de la CCPV se trouve à Nanteuil-le-Haudouin, une commune qui ne se trouve pas tout à fait au centre de notre territoire... »

Mais Hubert Briatte ne critique pas uniquement la composition de la CCPV. Il conteste également la perte de pouvoir des maires. « Des maires du terroir », comme il dit. « Je suis contre la fonctionnarisation des décisions, explique-t-il. A terme, les maires n'auront plus aucune responsabilité. Les décisions seront prises à Nanteuil-le-Haudouin et nous n'aurons quasiment plus notre mot à dire. La taxe professionnelle unique (T.P.U.), que certains voudraient mettre en place, donnerait encore plus de pouvoir à la CCPV. Est-ce bien raisonnable ? Moi, je me bats tous les jours pour que se développe ma zone artisanale. Je n'ai pas envie qu'on vienne un jour me dire que cela n'est plus de mon ressort ! Nous voulons garder nos responsabilités. Et notre identité... »

F.No.

Vallée de l'Arré

Assainissement : face à l'augmentation du prix de l'eau « Nous ne paierons pas »

Les membres de l'ADURAVA demandent à la communauté de communes de réfléchir à un projet de régie pour tout le secteur.

Nous voulons être intégrés à la discussion : c'est ainsi que Frédéric Loubet, président de l'ADURAVA, résume l'objectif de l'association de défense des usagers du réseau d'assainissement collectif du Val d'Arré. Cette structure a été créée en octobre dernier, après que les habitants des communes de Fournival, Saint-Rémy-en-l'Eau, Valescourt, Airion et Avrechy, ont appris la lourde augmentation du prix de l'eau. Une hausse spectaculaire engendrée par le passage à un réseau d'assainissement collectif. «Après étude, le prix passerait de 1,60 euros le mètre cube à 8,60 euros», résume le président.

« Nous ne sommes pas en conflit déclarés »

L'association compte 456 adhérents, soit 40 % de la population concernée par le projet d'assainissement. «Nous avons réalisé une enquête : 70 % des adhérents n'auront pas la possibilité financière de payer une eau si chère et les autres, même s'ils ont les moyens, ne sont pas prêts à payer», continue Frédéric Loubet.

D'autant que les foyers devront payer en sus 850 euros

le droit de raccordement à l'assainissement collectif, ainsi que les travaux raccordant le domicile à la canalisation. «Cela peut aller jusqu'à 7 000 euros», donne à titre d'exemple le président d'ADURAVA.

Mais que propose donc l'association, puisque la grande majorité des membres ont convenu que le passage à l'assainissement collectif était nécessaire ? «Nous souhaitons d'abord obtenir plus de subventions dans ce dossier, mais surtout une mutualisation du service au niveau du Plateau picard», annonce-t-il.

En clair, l'association souhaite que le service de l'eau passe en régie, une structure qui pourrait être gérée, selon eux, par la communauté de communes. Une position que les membres viennent d'affirmer dans une lettre ouverte (*lire ci-dessous*).

Une position qui sera également réaffirmée lors d'une prochaine réunion avec le vice-président du conseil général, André Vantomme, et les différents partenaires. «Nous ne sommes pas en conflit déclaré. Mais nous ne paierons pas un prix du mètre cube aussi élevé», affirment les membres qui restent néanmoins pragmatiques : «Nous savons que c'est un combat de



Vendredi 10 février : le président Frédéric Loubet se félicite de la mobilisation des adhérents, qui représentent 40 % des habitants concernés.

longue haleine».

CÉLINE SOL

Contact : site Internet : <http://perso.wanadoo.fr/adurava>. Mail : adurava@wanadoo.fr

Lettre ouverte aux élus du 10 février 2006

« Osons gérer nous-même notre eau »

Sur son site Internet, l'association ADURAVA (association de défense des usagers du réseau d'assainissement collectif de la Vallée de l'Arré) publie une lettre ouverte aux élus des communes concernées. Nous vous proposons l'intégralité de ce courrier.

«Messieurs les élus des mairies de la communauté de communes du plateau picard, nous sommes placés depuis quelques années devant un problème crucial : la distribution et l'assainissement de l'eau sur le territoire de la communauté de communes. Force est de constater que devant la pénurie d'eau et devant l'obligation morale que nous avons de traiter nos rejets, il nous faut trouver des moyens financiers considérables. Si vous pensez qu'en restant seules, isolées,

vos communes vont pouvoir résoudre ces problèmes, vous commettez une grave erreur et vous mettez en danger les comptes de vos mairies. croyez-vous sérieusement que des usagers vont pouvoir payer leur eau près de 10 euros le mètre cube ? Croyez-vous sérieusement que ceux qui auraient les moyens de le faire en ont la volonté ?

Il est temps de mener à l'échelle de la communauté de commune une vraie politique mutualiste de l'eau afin que tous les usagers puissent bénéficier de tous ces services en payant tous le même prix. Comment accepter que sur deux communes voisines, les uns payent 1,60 euro le mètre cube et les autres près de 10 euros ?

Mettez donc de côté toutes ces querelles de clochers qui, sournoisement, pourrissent

vos débats et par là même, l'efficacité de vos actions. Mettez-vous d'accord pour que la communauté de communes assume la compétence sur l'eau.

Soyez les précurseurs d'une nouvelle politique : la mutualisation des moyens et des énergies afin que tous les usagers soient égaux devant les services rendus et devant les factures reçues. Osons gérer nous-même notre eau à travers une régie au niveau de la communauté de communes. Ne confions pas ces responsabilités à ces entreprises qui nous confondent avec des entreprises qui nous confondent avec des vaches à lait.

LES 456 ADHÉRENTS DE L'ASSOCIATION DE DÉFENSE DES USAGERS DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE L'ARRÉ.

Pays clermontois : gros chantier dans la ferme des Sables

Déchetterie : les travaux commenceront le 3 mars

Plus souple d'utilisation et avec des horaires élargis, la nouvelle déchetterie ouvrira ses portes en fin d'année à Breuil-le-Sec.

Allez, encore quelques mois d'attente et le Clermontois devrait donc disposer d'une déchetterie digne de ce nom et surtout nettement plus souple d'utilisation.

A ce jour, il faut aller chercher un bon dans sa mairie de domiciliation puis se rendre sur la zone commerciale de Neuilly-sous Clermont. Une démarche à renouveler d'ailleurs autant de fois qu'on se rend à la déchetterie.

Là, en fonction de plages horaires plutôt restrictives, la communauté de communes du Pays clermontois assure ce service sur des terrains loués à la société Sita.

Un service qui devrait nettement s'améliorer d'ici la fin du dernier trimestre 2006, période à partir de laquelle la CCPC devrait ouvrir sa nouvelle structure.

Plus précisément, deux chantiers ont ou vont commencer et permettront ainsi la réalisation de cette structure sur la nouvelle zone d'activité de Breuil-le-Sec, "La Ferme des Sables". *"D'une part, il y aura la création de la voie d'accès et la viabilisation du site. D'autre part, la construction de la déchetterie elle-même, précise-t-on à la CCPC.*

En ce qui concerne la première tranche qui a commencé le 2 février dernier, elle permettra de desservir la nouvelle zone d'activités où s'installera la déchetterie.



Le Bonhomme picard du mercredi 15 février 2006

Après moults tracasseries administratives, la déchetterie (ici la maquette) devrait sortir de terre à partir du mois de mars et ouvrir en fin d'année.

Les travaux de cette structure, commenceront, eux, le 3 mars prochain. *"Ils devraient durer entre six et sept mois"* détaille la CCPC. De fait, l'ouverture de la déchetterie est prévue dans le courant du dernier trimestre 2006, selon le bon déroulement du chantier.

Un chantier qui aura un coût puisque la facture totale représente un investissement de 935 552 € hors taxe. Un montant subventionné à hauteur de 420 999 € par l'Etat et soutenu selon une enveloppe de 327 443 € par le conseil régional de Picardie. Le reste, environ un peu plus de 150 000 €, étant à la charge de l'intercommunalité.

Un investissement qui sera donc à la hauteur des attentes de la CCPC, laquelle entend

proposer un outil particulièrement moderne aux habitants des communes membres.

Enfin, les services d'une vraie déchetterie

Ainsi, dans le fonctionnement même, la procédure qui n'est pas encore arrêtée devrait être assouplie pour ses utilisateurs. *"Il n'y aura plus besoin de passer chercher un bon dans sa mairie à chaque fois qu'on a besoin de s'y rendre"*, souligne-t-on au Pays clermontois. Et de continuer : *"Après une première étape d'identification, chaque habitant qui fréquente la déchetterie disposera d'un justificatif lui permettant de s'y rendre directement"*.

Par ailleurs, l'ouverture de ce nouvel équipement aura des

conséquences sur les plages horaires d'utilisation, élargies au matin et non stop entre 12 et 14 heures.

Enfin, et c'était l'un des moteurs de ce projet, la déchetterie assurera la récupération d'une gamme de déchets plus étendue que celle traitée actuellement sur le site de Neuilly-sous-Clermont.

Ainsi, par exemple, on pourra déposer des produits chimiques, des pneus, des batteries, des huiles minérales... *"Ces déchets seront acceptés pour être valorisés ou traités dans les filières adéquates"*.

Après les colonnes de tri, le Pays clermontois gèrera donc le traitement

R.TH